

## REGLEMENT DU CONCOURS

### RISSOLES – TOQUICIMES

#### ORGANISATION DU CONCOURS

La Mairie de Megève dont le siège social se trouve 1 place de l'Église – 74120 MEGEVE, ci-après « l'organisateur » ; organise un concours de rissoles gratuit du 9 septembre au 21 octobre 2019.

#### OBJET DU CONCOURS

Le concours comprend deux types d'épreuves, à savoir l'inscription et une épreuve finale.

Les inscriptions sont ouvertes du 9 septembre au 11 octobre 2019 auprès de la Mairie de Megève par mail : [concours@megeve.fr](mailto:concours@megeve.fr)

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous (individuels, familles, organisations, entreprises, collectifs, associations...)

Il y aura une catégorie « particuliers » et une catégorie « professionnels de la restauration ».

#### DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours se déroulera en deux étapes : inscription et finale

##### **Inscription - du 9 septembre au 11 octobre 2019 :**

Les participants présentent par mail :

- Le bulletin de participation dûment rempli avec coordonnées (nom, prénom, profession, âge, adresse, téléphone et email)
- La fiche recette (liste des ingrédients utilisés, quantités, méthodologie et progression)
- Histoire de la recette, anecdote
- Le moyen de cuisson des rissoles (four, friteuse...)

L'inscription sera prise en compte uniquement si l'ensemble des pièces ci-dessus sont jointes au bulletin de participation.

Pour participer il faudra proposer une recette de rissoles sucrées, toutefois, la pâte pourra être salée.

Le jury déterminera, à l'issue d'un vote, les 20 participants sélectionnés pour la finale.

Le jury se réserve le droit d'augmenter le nombre de sélectionnés pour la finale en fonction de la qualité des projets présentés.

Les participants retenus devront se rendre disponible pour la finale.

La Mairie de Megève informera les candidats dont la participation a été retenue et leur indiquera les modalités pratiques pour participer à la finale.

### **La Finale – samedi 19 octobre 2019 :**

Les participants ayant reçu la confirmation d'inscription participeront à la finale à Megève. Ils devront lors du samedi 19 octobre en matinée, venir avec 20 rissoles, prêtes mais non cuites. La cuisson se fera devant le jury avec le moyen de cuisson communiqué lors de l'inscription.

Il est demandé aux participants d'apporter un peu de farce seule pour la dégustation du jury.

Un jury sélectionné préalablement dégustera les rissoles.

Lors de la dégustation, chaque participant disposera de 5 minutes pour présenter sa réalisation, et raconter l'histoire de la recette.

Le jury appréciera toute mise en scène rappelant la tradition et le folklore de cette spécialité (costume, objet d'époque...)

### **CRITÈRES TECHNIQUES ET VISUELS**

L'achat des ingrédients nécessaires à la confection de la recette sera à la charge du participant.

Les rissoles cuites sur place seront présentées sur un support rigide.

Il est vivement recommandé aux candidats de soigner particulièrement la présentation.

Les participants sont invités à apporter leur réalisation dans des glacières ou équipement capable de supporter le voyage jusqu'au lieu de la finale.

### **COMPOSITION DU JURY**

Le jury sera composé de chefs de cuisine, personnalités, journalistes.

### **CRITERES DE NOTATION DES EQUIPES**

Lors de la phase finale, les plats seront notés sur 20 point suivant les critères suivants :

- Les qualités gustatives et l'harmonie des goûts (10 points)
- L'histoire de la recette (10 points)

### **ANNONCE DES RESULTATS**

L'annonce des résultats aura lieu :

- Pour les pré-sélections, les candidats seront informés de leur participation à la finale au plus tard le 11 octobre.
- Pour la finale : le jour de l'épreuve après la délibération du jury.

Les prix seront remis le 19 octobre 2019 à l'occasion de la finale. L'ensemble des participants sera convié à la proclamation des résultats.

Les prix attribués ne seront ni repris ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

Les résultats seront publiés sur le site internet et réseaux sociaux megeve.com ou site internet associés de la Commune de Megève, et des médias partenaires du concours.

Les gagnants recevront des cadeaux offerts par les partenaires de l'évènement.

## RESPONSABILITES

Les participants reconnaissent accepter les risques inhérents à la pratique de l'activité. Ils endossent la responsabilité de tout dommage causé à eux même ou à un tiers lors des épreuves et/ou lors de toute activité annexe directement ou indirectement liée au déroulement du concours.

## COMMUNICATION

La communication autour du concours sera réalisée par la Mairie de Megève et ses partenaires.

Les participants autorisent l'organisateur d'utiliser les noms, photographies des réalisations et à publier des recettes et histoires sur les sites et réseaux sociaux de Megève et ses partenaires sans que cette utilisation ne lui confère d'autres droits que le ou les prix gagnés.

Ceux-ci avant, pendant et après l'évènement et pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, toutes personnes participantes à ce concours, dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations le concernant auprès de l'organisateur, sur simple demande adressée à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Megève – Service évènementiel – 1 place de l'église – 74120 MEGEVE

## DISPOSITIONS PARTICULIERES

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

La Mairie de Megève se réserve le droit d'écourter, de modifier, de reporter et/ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement seront abritées en dernier ressort par la Mairie de Megève

Le règlement sera disponible à l'accueil de la Mairie de Megève et à Megève Tourisme durant toute la durée du concours et sur [www.megeve.com](http://www.megeve.com).

Pour obtenir toutes informations complémentaires sur le projet, vous pouvez vous adresser au service évènementiel par mail : [concours@megeve.fr](mailto:concours@megeve.fr)